

PROCEDURE D'ORIENTATION 3^{ème}

Vœux définitifs à faire avant le 26 mai 2024 (23h59)

Comment effectuer les démarches d'orientation après la 3^e ?

Connectez-vous au service en ligne **Orientation** (compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs).

Avec un compte parent, connectez-vous directement au service en ligne [EduConnect](https://educonnect.education.gouv.fr/) (<https://educonnect.education.gouv.fr/>) puis **Mes services**.

The screenshot shows the EduConnect 'Mes services' interface. At the top, the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE' logo is visible. The 'ÉduConnect' service is selected. A sub-section titled 'Le compte ÉduConnect peut donner accès :' lists the following permissions:

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

On the right, a section titled 'Je sélectionne mon profil' shows two icons: 'Responsable d'élève' (parent) and 'Elève' (student). A message box on the left contains a timestamp (9 avril 2024), a warning about fraudulent emails, and a note about SMS security.

Le compte du représentant légal permet de saisir les demandes de formation et d'établissement et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève lui permet uniquement de lire ce que le représentant légal a complété.

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail **Scolarité Services** toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

A partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail **Scolarité Services** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).



Actualités

Bourse de collège

Bourse de lycée

Orientation

Message de l'établissement

Ce nouveau service vous permet à tout moment de l'année scolaire de signaler d'éventuelles modifications de données administratives.

Mes services

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Mes enfants

Janvier 2024 à Juillet 2025

Après la 3^e

De décembre 2024 à avril 2025

Indiquer au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e pour votre enfant :

- 2^{nde} générale et technologique ou 2^{nde} STIIR ;
- 2^{nde} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Après le conseil de classe, consulter l'avis donné sur les voies d'orientation choisies.

Choisir son orientation

Voir l'avis du conseil de classe

DU 4 AVRIL AU 26 MAI 2025

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.

A partir du lundi 5 mai jusqu'au lundi 26 mai 2025, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2^{nde} générale et technologique ou 2^{nde} STIIR ;
- 2^{nde} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Découvrir les formations

Formuler ses demandes

PROCHAINEMENT

Fin mai et début juin 2025

Prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant par le conseil de classe et donnez votre réponse.

En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement.

Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Répondre à la proposition d'orientation

PROCHAINEMENT

A partir du vendredi 27 juin après-midi

Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.

► A partir de quelle heure pourrai-je consulter les résultats ?

Voir le résultat d'admission

Inscrire

Les étapes

Suivez ces étapes successives pour effectuer les démarches d'orientation après la 3^e pour la rentrée 2025 :

1. Découvrez les formations
2. Formulez vos demandes
3. Répondez aux propositions d'orientation
4. Consultez les résultats d'admission
5. Procédez à l'inscription dans l'établissement d'admission

Les boutons sont activés successivement un par un en fonction de la progression du calendrier pour chacune des étapes.

Formulez vos demandes

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

L'enseignement
égalitaire
et
participatif

CHOISIR SON ORIENTATION

DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e

MES LYCÉES DE SECTEUR

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Vous envisagez un cursus en seconde générale et technologique ?

Vous envisagez un cursus en seconde professionnelle ou une première année de CAP dans votre académie ?

Accédez aux offres de formation proposées dans Affleynet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

QUOI
formation, établissement ou mots-clés

OÙ
ville ou département

Exemple : cap cuisine

Exemple : nantes

RECHERCHER

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

Formulez vos demandes à partir du lundi 5 mai et jusqu'au lundi 26 mai.

Vous pouvez accéder directement aux offres de seconde générale et technologique correspondant à votre lycée de secteur ou explorer les formations professionnelles par domaines.

**Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des demandes.
En cas de difficulté vous pouvez vous adresser à votre établissement.**

Comment saisir vos demandes ?

Vous devez enregistrer vos demandes pour qu'elles soient prises en compte.

Lorsqu'une demande est ajoutée, une nouvelle icône cliquable apparaît « **Voir et valider les demandes** ». Elle permet d'accéder à sa sélection pour l'ordonner et la valider.



Chaque demande peut être supprimée (en cliquant sur la poubelle) et l'ordre de préférence changé (en utilisant les flèches haut-bas).

Une fois enregistrées, vos demandes sont envoyées :

- à l'établissement pour que le conseil de classe examine les choix d'orientation ;
- à l'académie pour traiter l'admission.

Les modifications (choix et ordre) restent possibles jusqu'au 26 mai 2025 (23h59).

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

L'École
Égale
France

HOME
LOGIN
REGISTER
MENU

CHOISIR SON ORIENTATION

DEMANDE UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

CAP CUISINE

RANG 1

Lycée professionnel Auguste Bartholdi
76 - BARENTIN

BAC PRO PLASTIQUES ET COMPOSITES

RANG 2

Lycée professionnel Jean-Baptiste Colbert
76 - LE PETIT-QUEVILLY

CAP CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES

RANG 3

CFA en transport et logistique - AFTRAL Saint-Pierre-Lès-Elbeuf
76 - SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF

Enregistrez vos demandes

Vos demandes sont enregistrées !

[Ajouter d'autres demandes](#)

Vous pouvez les modifier jusqu'au 26 mai 2025.

Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Par exemple : Si vous avez demandé une seconde générale et technologique mais que l'avis du conseil de classe ne valide pas ce choix d'orientation, vous ne pourrez pas être admis en seconde.

D'après vos demandes, le conseil de classe sera informé de vos choix d'orientation en :

- 1re année de CAP ou de CAP agricole
- 2de professionnelle

[MODIFIER LES DEMANDES](#)

[TÉLÉCHARGER LE RÉCAPITULATIF](#)

Après le conseil de classe

Répondez aux propositions d'orientation.

Le conseil de classe étudie vos choix d'orientation et il y répond par une ou plusieurs propositions d'orientation. Vous consultez ces propositions dans le service en ligne.

Si vous n'obtenez pas une proposition d'orientation dans la voie correspondant à une formation que vous avez demandée, vous ne pourrez pas y être admis.

Par exemple, si vous demandez une seconde générale et technologique dans plusieurs établissements mais que le conseil de classe n'accorde pas le passage en seconde générale et technologique, vous ne pourrez être admis dans aucune classe de seconde générale et technologique quel que soit l'établissement.

L'affectation au lycée tient donc compte de la décision d'orientation du conseil de classe, ainsi que du nombre de places disponibles dans chaque offre de formation.

Si vous avez des questions ou des difficultés, vous pouvez vous adresser au professeur principal ou au secrétariat du collège.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

L'École
Égale
France

Répondez aux propositions

Mes services

Mes enfants

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Accès+ENT+

Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : prenez contact avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

[Répondre à la proposition d'orientation](#)

L'un ou l'autre des représentants légaux peut répondre aux propositions du conseil de classe.

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation
- Fiche de renseignements
- Palement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- ENTHUI

Propositions d'orientation

Troisième trimestre

Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

RANG 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

OUI

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2^{de} professionnelle

Réponse des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- 2^{de} professionnelle

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

[Retour aux informations](#)

Une fois la réponse sur l'orientation validée, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci.

En cas de désaccord prenez rendez vous avec le chef d'établissement pour la suite de la procédure.

- 10 vœux pour une académie
- 5 vœux dans d'autres académies

Dans l'académie de Reims, vous pouvez choisir des formations :

- en lycée public
- en lycée public agricole
- en lycée privé agricole*
- en MFR* (Maisons Rurales et Familiales)

 *Si vous souhaitez demander un établissement agricole privé, un contact préalable avec la direction de l'établissement est INDISPENSABLE.

 Vous pouvez également sélectionner des formations :

- En lycée privé non agricole
- En apprentissage

Dans ces deux cas, cette information sera transmise au collège d'origine.

MAIS :

- Une entrée en établissement privé non agricole est à demander directement à l'établissement envisagé.
- Une entrée en apprentissage nécessite de trouver un employeur. Il revient à l'élève et à sa famille de faire les démarches nécessaires.

Dans tous les cas, pour entrer dans un établissement privé, il est nécessaire de contacter l'établissement.

Vigilance pour la voie professionnelle

- Les bacs professionnels ont souvent une seconde professionnelle commune à une même « Famille de métiers ».
- Dans ce cas, l'intitulé de la seconde professionnelle n'est pas le même que celui du ou des bac(s) professionnel(s) auxquels elle prépare.
- Exemple : pour le bac pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC) il faut postuler en seconde pro «Métiers du numérique et de la transition énergétique».

Les résultats de l'affectation sont consultables à partir du 27 juin 2025 (après-midi) sur le service en ligne Orientation.